

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Date d'affichage : 18/10/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

### Séance du 14 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le neuf octobre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

**Présents :** VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DESGUEE Jérémie, GILBERT Sebastien, GALLIER Erick, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PATIENCE Mickaël, RAVACHE Jérôme, PELTIER Virginie.

Monsieur RAVACHE, ayant quitté la séance à 21h04, a pu prendre part aux délibérations jusqu'au 2024-10-06 comprise.

**Absents excusés :** DAVID Nathalie à donne pouvoir à DESGUEE Jérémie, PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky, DAVID Frédéric, FREENEE Anais, LEROUILLY Chloé

**Absents :** GILETTE Valérie

**Présents :** 16 à 17 selon les sujets

**Pouvoirs :** 2

**Votants :** 18 à 19 selon les sujets

La séance a été ouverte à 20h05.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

#### Intégration dans le domaine communal Des lotissements Clos des peupliers et clos des sources

#### Délibération 2024-10-01

VU la délibération n°2020-10-71 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de rétrocession du lotissement Le Clos des sources/le clos des peupliers ;

VU la demande de rétrocession envoyée par LCV développement en date du 15 juillet 2024 ;

**Décision :      19 POUR      0 CONTRE      0 ABSTENTION**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 18/10/2024

ID : 014-200064954-20241014-2024\_10\_01-DE



**APPROUVE** la demande de rétrocession afin d'intégrer les parcelles B 555, B582, B 588, B589, B591, B592 dans le domaine public communal.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession notarié ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

Certifié exécutoire le  
18/10/2024,  
Le Maire, Christian VENGEONS

Pour copie conforme au registre,  
Le Maire, Christian VENGEONS

